



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE
CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE JULES FERRY (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux de démolition vont être entrepris rue Jules Ferry par la société Premys Agence Genier Deforge Ile-de-France – 110 rue Gabriel Péri – 94240 l'Hay-les-Roses, agissant pour le compte de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France – 4/14 rue Ferrus – 75014 Paris,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Jules Ferry** à compter du **2 novembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **16 décembre 2022 à 19 heures** :

- **Neutralisation d'un linéaire de 10 mètres de stationnement au droit du n°76** afin d'y installer une emprise de chantier,

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Jules Ferry** à compter du **28 novembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **2 décembre 2022 à 19 heures** :

- **Création d'un passage piéton provisoire face au n°88,**
- **Neutralisation d'un linéaire de 77 mètres de trottoir face au n°76** : les piétons seront déviés par les traversées existantes et le passage piéton crée provisoirement à cet effet.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Premys Agence Genier Deforge Ile-de-France – 110 rue Gabriel Péri – 94240 l'Hay-les-Roses

FAIT EN MAIRIE, LE 27 OCT. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 28 OCT. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon